

Objet : *RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 055-23

objet **RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le pont de la Trousse, situé à la limite des communes de Saint-Alban-Leysse et La Ravoire, supporte l'avenue de Chambéry, voirie classée d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage de l'entretien de cet ouvrage.

Le marché de travaux de réhabilitation de l'ouvrage et de la continuité de la voie verte de la Leysse a été attribué par décision du Bureau n° 172-22 le 8 décembre 2022. Le chantier, débuté mi-avril 2023, est prévu pour une durée de 12 mois.

La préparation du chantier a commencé en janvier 2023. Pendant cette période, l'étude des accès à l'ouvrage dans le lit de la Leysse pour réaliser les travaux a fait apparaître la nécessité de déplacer deux panneaux publicitaires appartenant à la société FG Publicité. Ces panneaux ne peuvent être reposés que fin novembre 2023.

C'est ainsi que Grand Chambéry et FG Publicité ont convenu l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel comprenant les engagements suivants :

- Grand Chambéry accepte le paiement à FG Publicité d'une indemnité de 18 268,04 € TTC correspondant à la perte de chiffre d'affaires pour une période estimée de huit mois entre le démontage et le remontage des panneaux. Le calcul réel de l'indemnité sera défini dès que la date de remontage des panneaux sera connue,
- Grand Chambéry accepte le paiement à FG Publicité d'une indemnité d'un montant de 11 181,60 € TTC correspondant aux dépenses engagées par FG Publicité pour le démontage et le remontage des deux panneaux publicitaires,
- Grand Chambéry accepte le paiement à FG Publicité d'une indemnité d'un montant de 5 200 € TTC correspondant aux loyers versés par FG Publicité au bailleur pour une période estimée de huit mois entre le démontage et le remontage des panneaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'établissement de protocoles transactionnels,

Vu la décision n° 172-22 attribuant le marché de travaux pour la réhabilitation du pont de la Trousse et la continuité de la voie verte de la Leysse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce protocole,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **055-23**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Protocole transactionnel FG Publicité Pont de la Trousse

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29392H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29392H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023